



Charte Romain Jacob



- Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle même
- Valoriser l'accompagnement
- Exprimer les besoins
- Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Construire une culture professionnelle commune
- Coordonner le parcours de santé
- Organiser l'accès aux soins et à la prévention
- Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires
- Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement
- Améliorer la réponse aux urgences médicales
- Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication
- Mettre en œuvre et évaluer la présente charte



Au CHU de Nîmes, on s'engage !

